Les décrets-lois et la famille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On paraît se rendre compte que la question familiale est des plus graves, qu'elle se trouve à la base de bien d'autres et, en particulier, qu'elle commande tout l'avenir du pays. Les décrets-lois ne constituent à la vérité qu'une amorce, mais, à la différence de bien des textes du même genre, ils témoignent d'une volonté et ils se montrent respectueux d'une doctrine.

On n'en avait jamais tant vu...

C'est ainsi que les dispositions relatives aux allocations familiales ont été visiblement inspirées par des spécialistes, connaissant à fond la question, imposant à une bureaucratie, hier encore amorphe, le résultat de longs et patients travaux. Toutes les dispositions du décret témoignent de cette bienfaisante intervention: prolongation jusque l'âge de dix-sept ans des allocations pour les enfants en cours d'études ou d'apprentissage, sanctions pour les parents n'élevant pas leurs enfants dans des conditions d'hygiène (on pourrait ajouter de moralité) reconnues suffisantes, retrait de l'allocation au fils ou à la fille unique après prolongation pendant cinq ans de cette situation familiale stationnaire, majoration de l'allocation pour le cas où la mère reste à la maison.

Tout cela s'apparente à ce que nous pourrions appeler une technique d'ordre familial. Tout cela construit une politique. Et tout particulièrement, l'allocation de la mère au foyer est une magnifique victoire remportée par ceux et celles, qui, depuis longtemps, se sont faits les champions de cette importante réforme. A la vérité, il fallait un décret-loi pour la réaliser, tant une certaine opposition individualiste se montrait farouche et irréductible autour de ce qui est pourtant un progrès social.

Donc, de la part du gouvernement, bonne volonté entière et manifeste, dont le président du Conseil et ses collaborateurs ont donné plusieurs fois l'assurance. Bonne volonté qui se manifeste d'une manière effective autour des réformes encore embryonnaires et de leur préparation. N'en donnons pour preuve que ce décret instituant une commission qui sera tout spécialement chargée d'harmoniser la nouvelle politique de la natalité et des familles avec l'ensemble de notre système fiscal.

Cette commission n'est pas, chose étrange, composée d'inspecteurs des finances, ni de bureaucrates de n'importe quel ministère. On y a fait entrer un père de sept enfants, sous-gouverneur de la Banque de France. Avec lui siégeront M. Boverat, l'éminent président de l'Alliance nationale contre la dépopulation, l'un des hommes qui ont creusé le plus profondément le problème de la race, et M. Bonvoisin, directeur général du comité central des allocations familiales, c'est-à-dire des techniciens de la question à traiter. Nous regrettons seulement de ne pas voir représentée dans ce cercle la Fédération nationale des associations des familles nombreuses, la place de son distingué président, M. Georges Pernot, y étant tout indiquée. C'est une lacune qui pourra être comblée, si les adhérents de cette fédération le veulent et savent marquer leur désir.

Nous verrons donc dorénavant les problèmes touchant à la vie conjugale, domestique, familiale, étudiés et traités par des gens qui les connaissent, et qui, dans l'ordre de leurs préoccupations, les placent au-dessus de tous les autres. C'est cela qui est neuf, symptomatique et encourageant.

Nous avons parlé d'une hirondelle. Sans doute, elle ne fait pas le printemps. Mais elle l'annonce. Et la France a grand besoin de ce printemps, qui fleurira autour des berceaux et à la tiédeur des foyers. Son gouvernement semble le comprendre. L'opinion publique ne pourra que suivre. Et la prospérité nationale est liée à l'effort constructif de l'une et de l'autre.

H. D.

Le 15me Congrès de l'Union des Amicales laïques du Nord s'est ouvert hier à Lille

Les délégués de 425 amicales laïques du Nord se sont réunis en congrès hier, à Lille.

A 14 h., le président, M. Degremont, ouvrit la séance. Il était entouré de M. Caron, inspecteur adjoint à l'Inspection d'académie; Dubu et Charlier, inspecteur primaires; Favières, adjoint au maire de Lille; Dubureq, vice-président, etc...

Le président, après avoir excusé MM. Carles, préfet, et Signoret, inspecteur d'Académie, exposa des travaux que les congressistes auront à accomplir.

MM. Caron et Favières apportèrent respectivement les vœux du préfet, de l'inspecteur d'Académie et de M. Saint-Venant, maire de Lille.

Les congressistes se répartirent ensuite dans leurs commissions respectives.

A la première commission, le rapport moral de M. Theeten, secrétaire général et le rapport financier de M. Neveux, trésorier général, furent adoptés et des félicitations décernées à leurs auteurs.

A la deuxième commission, des vœux nombreux et divers, les uns d'ordre général, les autres d'ordre départemental, furent discutés.

M. Caron inspecteur-adjoint à l'inspecteur d'Académie, donna des explications sur toutes les questions qui lui furent posées.

Enfin, un certain nombre de questions intérieures furent examinées.

A la troisième commission, Mlle Fingado traita la question: « le service social dans une démocratie ».

A la quatrième commission (Ufolep), les questions sportives et gymniques firent l'objet d'une ardente discussion.

Il en fut de même des cinquième commission (Ufolea) et sixième commission (Bibliothèques).

Aujourd'hui dimanche, à 9 h. et à 15 h., séances plénières.

A la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 17 décembre. — La Chambre a abordé, samedi matin, la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine, rattachés à la présidence du Conseil.

M. Held (Moselle) rappelle l'attention du gouvernement sur la présence dans les départements recouvrés, de trop nombreux étrangers. C'est là un danger puisque c'est dans ces départements que s'élève notre système défensif. Le député de la Moselle demande que les habitants de ces régions aient une priorité d'embauchage pour les travaux militaires sur les étrangers établis près de la frontière.

M. Mourer (Bas-Rhin) élève des critiques contre les excès du système administratif centralisateur. Il souhaite que l'on en vienne à une organisation régionale qui mettrait fin à toutes les difficultés.

M. Béron (Moselle) estime que les Alsaciens et les Lorrains doivent être traités sur un pied d'égalité avec les autres Français.

M. Oberkirch (Bas-Rhin) appelle l'attention du gouvernement sur la situation de certaines industries alsaciennes après la tension diplomatique de septembre. Il réclame des commandes d'Etat pour les industries locales. Il regrette que les crédits affectés aux services d'Alsace et Lorraine soient insuffisants en raison des besoins des départements recouvrés. Il se réjouit de l'aide gouvernementale pour la restauration d'édifices religieux, car il est louable d'encourager les forces spirituelles à l'heure où il y a des persécutions religieuses dans les Etats totalitaires.

M. Valette-Viallard, rapporteur, reconnaît que la crise internationale de septembre, a provoqué un arrêt économique dans les départements recouvrés. Pour cette raison, la commission des finances a consenti un effort plus considérable pour l'Alsace et la Lorraine, que pour les autres départements pour y ramener l'activité.

M. Witzer (Moselle) insiste sur la gravité de la situation économique des trois départements.

L'hommage de M. Chautemps aux départements recouvrés

M. Chautemps répond aux orateurs. Il constate qu'il n'y a pas de problème alsacien au point de vue national ou international. Si les revendications sont plus pressantes dans les départements recouvrés que dans les autres départements, c'est là le reflet d'une indépendance grâce à laquelle l'Alsace et la Lorraine ont pu résister pendant 50 ans à la tyrannie étrangère.

M. Chautemps ajoute que le gouvernement surveille de très près les propagandes d'inspiration étrangère dans les départements recouvrés. Si des attaques venaient à être portées soit à l'esprit de liberté qui est celui de la France, soit à l'intégrité du territoire national, la justice s'abattrait avec la dernière rigueur sur les coupables.

Le vice-président du Conseil insiste sur les avantages du système actuel d'administration des trois départements. Il propose pour les Assurances sociales un régime transitoire en attendant la solution du problème.

M. Chautemps apporte l'affectueux hommage de la nation entière aux populations d'Alsace-Lorraine qui, au moment de la récente mobilisation se trouvaient dans une situation particulière, soumise à des risques spéciaux. Dans cette situation si grave, l'Alsace et la Lorraine ont donné le spectacle de leur sang-froid, de leur courage, de leur attachement à la patrie qui doit leur mériter l'estime, la gratitude et l'admiration de tous les Français.

La discussion générale est close et les crédits des services d'Alsace et de Lorraine et de la présidence du Conseil, sont adoptés.

Le budget de l'Agriculture

La Chambre aborde la discussion du budget du ministère de l'Agriculture. Elle adopte les articles 51 et 52 de la loi de finances qui y sont rattachés.

M. Duval (Eure) demande pour toutes les familles rurales le bénéfice des allocations familiales.

M. de Montalembert (Seine-Inférieure) déplore que l'on ait permis l'entrée de biles étrangers dans nos colonies.

Après une intervention de M. Queuille sur la direction des eaux et forêts, M. Cadic (Morbihan) demande que le travail agricole en France soit réservé d'abord à des Français.

M. Majurel (Hérault) parle dans le même sens.

Le ministre de l'Agriculture fait remarquer à ce sujet que l'Administration ne peut intervenir à légard des offices de placement, car ceux-ci dépendent du ministère du Travail.

M. Aveline (Orne) évalue à plus d'un milliard les pertes subies par les éleveurs du fait de la fièvre aphteuse.

M. Queuille répond que des laboratoires ont été créés pour lutter contre cette maladie.

M. Plichon (Nord) signale des faits de trafic de licences et de hausse illicite sur la pomme de terre.

MM. Moch (Hérault) et Grat (Mayenne), puis M. Philippot (Lot-et-Garonne) posent la question de la Caisse des calamités agricoles.

M. Queuille indique à ce sujet qu'il étudie un projet définitif et que pour les calamités de 1937, le travail est terminé. Les indemnités ne sont pas encore réparties pour les calamités de 1938.

La séance est levée à 12 h. 25.

Elle est reprise à 15 h. 05, sous la présidence de M. Herriot.

M. Blanchet (Creuse) parle en faveur de l'extension des allocations familiales à l'agriculture.

La question des allocations familiales dans l'agriculture

M. Renaud Jean (Lot-et-Garonne) demande au ministre d'intervenir auprès de la S.N.C.F. afin que l'on délivre des billets de loisirs individuels aux cultivateurs et fermiers.

M. Queuille. — Je me préoccupe de vous faire donner satisfaction.

M. Renaud Jean, puis M. Cadix (Morbihan) traitent la question des allocations familiales pour les gens de la terre.

M. Queuille leur répond qu'il faudra trouver des ressources suffisantes pour l'extension complète de ces allocations et qu'il s'agit seulement aujourd'hui de voter un crédit de 400 millions pour une extension des allocations.

M. Liautey et M. Blanchein critiquent le fonctionnement de l'Office du blé.

Le coût d'une récolte excédentaire

M. Queuille reconnaît que l'Office du blé subit cette année une épreuve dure du fait de la récolte excédentaire. La Banque de France ne peut aider au financement que pendant la durée de la campagne, mais à la fin de la campagne, elle doit être remboursée.

Le gouvernement s'est préoccupé de trouver des crédits supplémentaires pour la « coupure ». Il fallait au total deux milliards. En effet, alors que la consommation est de 73 millions de quintaux, la récolte évaluée à 86 millions atteint en réalité 93 millions de quintaux. Le Trésor a dû faire face à cette situation et le financement de la récolte est assuré.

Finalement, la Chambre adopte les crédits du ministère de l'Agriculture: 905 millions.

Le budget de l'Air : 2 milliards 821 millions 648.649 francs

Avant d'aborder la discussion du ministère de l'Air, la Chambre adopte les articles 45, 49 et 50 de la loi des finances.

L'article 49 prolonge jusqu'au 31 décembre 1942 l'exploitation de la régie Air-Afrique.

M. Wiedeman-Goiran estime que la France doit être capable de faire autant que les régimes totalitaires, sous le rapport de la production d'avions.

Le rapporteur, M. Rives, fait remarquer que ce n'est que depuis deux ans que les crédits de l'air ont atteint une certaine importance.

Cependant, ce n'est pas en quelques mois qu'on pourra relever une aviation qui pendant dix ou douze ans n'a pas eu les crédits nécessaires. Le capital moral de l'aviation française est tel qu'on doit avoir confiance. Les crédits du ministère de l'Air, 2.821.648.649 fr. sont adoptés.

Le budget de la marine militaire

Avant d'aborder la discussion du budget de la marine militaire la Chambre adopte les articles de reconduction de la loi des finances qui ont trait à la marine militaire.

Un sérieux effort a été fait, constate M. Candace, rapporteur. Les crédits de la marine militaire dépassent de 480 millions ceux de l'an passé, puis il reste encore beaucoup à faire, estime-t-il.

Les crédits du ministère de la marine sont adoptés.

Les crédits de la guerre : 5 milliards 795 millions

Quelques questions de M. Fernand Laurent

M. Fernand Laurent s'étonne que la commission de l'armée n'ait pas été appelée à donner son avis sur le budget de la défense nationale, dont les crédits sont pourtant importants, et demande une diminution de 10 millions sur les crédits affectés aux fabrications de guerre, pour protester contre le gaspillage de certains produits intéressant la défense nationale. L'orateur critique ensuite la nationalisation et prend comme exemple les usines du Creusot; il trouve qu'il serait préférable de créer des arsenaux nouveaux avec des ateliers nouveaux. Il demande ensuite pourquoi l'on a renoncé à une base d'hydravions à Chambéry et pourquoi on construit un aérodrome sur des prairies de Sedan inondées chaque année.

Une intervention de M. Daladier

L'orateur énumère un certain nombre d'autres faits qu'il juge scandaleux. Il annonce qu'il demandera un jour des précisions sur le maniement des fonds de la Caisse autonome. Il demande enfin que la Chambre se réunisse en comité secret pour entendre ses observations et instituer un débat contradictoire, et il attire l'attention du président de la République, chef constitutionnel de l'armée, sur cette demande.

M. Herriot formule une réserve.

M. Burtin demande le relèvement des soldes des sous-officiers.

M. Daladier répond aux orateurs. Il rappelle d'abord qu'un important débat sur la défense nationale aura lieu au début de janvier. Il défend la nationalisation des usines de guerre attaquée par M. Fernand Laurent et souligne ensuite l'importance des relèvements de soldes.

Il ajoute qu'il veillera à ce que les populations des frontières soient indemnisées.

Les crédits de la guerre 5.795.227.415 fr. et de défense des territoires d'outre-mer: 1.856.975.835 fr. sont adoptés.

Le budget des poudres

La Chambre étudie ensuite le budget des poudres et l'adopte.

La séance est ensuite levée. Prochaine séance lundi matin pour le budget des Affaires étrangères.

Un récidiviste de l'escroquerie au mariage est condamné à deux ans de prison

Paris, 17 décembre. — La 10e Chambre de la Cour a jugé Gabriel Roc, 58 ans, originaire de Marseille, récidiviste de l'escroquerie au mariage.

Les faits remontent à 1936. A cette époque, Gabriel Roc avait rencontré à Bruxelles, Mme Devolder, veuve Vania, 61 ans. Il se présenta comme étant M. René Rabache, divorcé, chef de service à l'ambassade de France en Belgique. Après plusieurs rencontres, le pseudo M. Rabache promit le mariage à Mme Devolder. Les fiançailles traînèrent jusqu'au mois d'août, jusqu'au jour où Mme Devolder remit à Roc les 60.000 belgas qu'elle avait économisés. A ce moment Roc annonça que tout était rompu et qu'il ne pourrait pas se marier.

Il fut arrêté et l'on s'aperçut qu'il avait déjà commis une escroquerie avec une autre veuve, Mme Brutchi, et qu'il avait eu soin de se faire remettre par celle-ci 50.000 francs.

Il a été condamné à 2 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour. La partie civile a obtenu la restitution des 60.000 belgas.

— Des exercices de défense passive vont se dérouler à Paris lundi prochain, à partir de 21 h., sur trois points: à la Halle aux vins, aux abattoirs de la Villette et en gare d'Austerlitz.

— Le Pape a reçu en audience privée, le sénateur Justin Godard.

Sur les chantiers de l'Exposition du Progrès social

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Autour de MM. Mahieu, Fernand Carles, préfet du Nord; Saint-Venant, député-maire de Lille, on remarquait: MM. Hardy, recteur de l'Université; Signoret, inspecteur d'Académie; Audra, doyen de la Faculté des lettres; Cordonnier et Dompsin, adjoints au maire; Planque, secrétaire général de la mairie; Kléber Sory, adjoint au maire de Roubaix; Couteaux, vice-président du Conseil général du Nord; Lahanier, Leriche, conseillers généraux; Delepoulle, président de la Foire commerciale; Edouard Bouchery, commissaire général; Genet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Gaillard, architecte en chef du département; le chanoine Détrez, président du Groupe des Lettres, Arts et Sciences, et de nombreux présidents de sections et de classes de l'Exposition.

Ces personnalités furent accueillies, en l'absence de M. Sculfort, commissaire général de l'Exposition, retenu par une mission à l'étranger, par MM. Louis Broders, délégué général; Hiriart, directeur des services du commissariat général et leurs collaborateurs.

Dès 11 h., la visite commença. Elle débuta par le scellement de la première pierre de ce qui sera la Halle, par M. Saint-Venant.

Un peu plus loin, sur le chantier des écoles, M. Hardy procéda à une cérémonie identique. M. Genet, ingénieur en chef du département, scella à son tour la première pierre de la gare routière, puis le préfet posa celles du Palais de l'Industrie et du Palais de l'Alimentation.

Le dernier acte symbolique, celui qui se déroula sur le chantier de la porte monumentale, fut accompli par M. Mahieu.

Aucun discours ne fut prononcé au cours de ces cérémonies, mais à l'issue de celles-ci, une réception des personnalités eut lieu à l'Hôtel de Ville.

M. Ch. Saint-Venant félicita les organisateurs de l'Exposition qui, malgré des difficultés nombreuses surent mener à bien leur projet. Il rappela que la ville de Lille avait consenti une participation financière de 6 millions 500.000 francs pour les seuls travaux de voirie, se réservant de compléter son effort par l'organisation de fêtes diverses.

Enfin, M. Mahieu déclara que l'exposition de 1939 était entrée dans une phase décisive à la suite des manifestations qui venaient de se dérouler. Il en souligna les buts: procurer une détente aux travailleurs et contribuer à l'amélioration de leur sort.

A 14 heures, un banquet servi dans un des salons de l'hôtel Carlton, réunit les personnalités présentes aux manifestations du matin et de nombreux invités. Empêché, M. Carles avait délégué M. Gaubert, sous-préfet de Valenciennes pour le représenter et présider ces agapes.

Au dessert, M. Mahieu se réjouit qu'aucune voix discordante ne se soit fait entendre dans la réalisation de l'Exposition 1939. Partout, les concours ont été entiers et il est certain qu'à la date prévue pour l'ouverture, l'Exposition accueillera ses nombreux visiteurs.

Après avoir dit sa fierté d'appartenir à une région où le travail et l'effort sont en honneur, M. Mahieu félicita tous ceux qui déjà travaillent activement au succès de cette grande manifestation et fit des vœux pour que ce succès soit largement confirmé au cours des mois à venir.

M. Saint-Venant dit sa joie que Lille ait été choisie pour siège de l'Exposition 1939 et remercia toutes les personnalités qui ont accepté de collaborer à cette grande réalisation de solidarité sociale.

M. Gaubert parla au nom de l'Administration préfectorale et dit sa confiance dans la réussite de l'Exposition du Progrès Social.

LES GALERIES BARBÈS

Les GALERIES BARBÈS communiquent: Contrairement à certains bruits concernant le changement d'adresse de leur succursale, à Lille, les GALERIES BARBÈS informent leur aimable clientèle que ces bruits sont sans aucun fondement et que leur succursale reste toujours au: 114, rue Nationale.

Actuellement, les GALERIES BARBÈS vous présentent dans leurs magasins de LILLE, 114, rue Nationale, le plus grand choix de nouveaux mobiliers 1939 à des prix exceptionnels.

Votre visite s'impose. 42194

Un minotier est frappé d'une amende de 5 millions 640.000 francs...

Laval, 17 décembre. — Le tribunal correctionnel de Laval a condamné à une amende de 5 millions 640.000 francs cinq décimes et aux dépens, M. Gervaix Piau, minotier à Meslay-du-Maine, pour avoir livré de la farine à des boulangers sans s'être muni des pièces de régie réglementaires.

Un « Parti mondial des femmes » est né

(Ph. N.Y.T.)

Le « Parti mondial des femmes », nouvellement créé, s'installera au mois d'avril prochain au bord du lac de Genève, dans la villa Bartholoni. Le nouveau groupement réclame la liberté et l'égalité pour tout le monde, sans distinction de sexe.

UNE BELLE MANIFESTATION DE CONCORDE SOCIALE

Les établissements Mathon et Dubrulle ont fêté samedi, à Roubaix, la croix de la Légion d'honneur de M. Eugène Rasson et la médaille du Travail de quarante et un ouvriers

(Ph. J. de Rx.)

M. EUGÈNE RASSON PRONONÇANT SON DISCOURS

Nous avons annoncé dernièrement la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre concitoyen, M. Eugène Rasson, ancien président du Tribunal de commerce, l'un des associés des Etablissements Mathon et Dubrulle.

Cet événement a été fêté hier, samedi, au Cercle de l'Industrie, en même temps que la remise de médailles du travail à quarante et un ouvriers et ouvrières.

La vaste salle du rez-de-chaussée du Cercle, avait reçu une décoration spéciale et l'on remarquait notamment les effigies de MM. Eugène Mathon et Jean Dubrulle, décédés, ainsi que le fier emblème des usines, le « Coq gaulois ».

La table d'honneur était présidée par le nouveau légionnaire, M. Eugène Rasson, qu'entourait la cohorte des médaillés du travail. M. Maurice Dubrulle et les autres associés ainsi que leurs familles, avaient tenu à se mêler à la foule des convives, dans une touchante et cordiale intimité.

Cinq cents personnes environ assistaient à ce banquet qui réunissait les chefs de services, les médaillés du travail, et tous les ouvriers et ouvrières comptant au moins quinze ans de présence dans les établissements. On y remarquait aussi des délégations des usines d'Avelghem et d'Anor.

Le banquet était égayé par les exécutions d'un jazz excellent.

«Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés... »

Au dessert les musiciens laissèrent la place aux orateurs.

M. Pesin, chef comptable, au nom du personnel félicita M. Rasson. Il rendit hommage à son courage, à sa ténacité, à sa féconde activité, et aux méthodes de travail qui lui ont attiré la confiante sympathie de tout le personnel, ce qu'ont démontré les récents événements sociaux.

Puis, M. Maurice Dubrulle, président du Comité central de la laine, associé, se réjouit de voir cette distinction fêtée en commun par toute l'usine.

Il fit un éloge très vif du nouveau légionnaire, insistant sur ses larges idées sociales. Il parla aussi de l'amitié « oasis de fraîcheur où viennent s'abreuver des sérénités comme les nôtres », cette amitié, dit-il, qui engendre forcément la liaison entre les différentes sphères humaines, qui amène avec elle la confiance, et qui constitue l'antidote du poison moderne qu'est la « lutte de classes ».

Après quoi, au milieu des acclamations, M. Dubrulle remit la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Eugène Rasson.

« Nous sommes tous solidaires les uns des autres »

M. Eugène Rasson se leva à son tour et parla à son personnel, à ses amis, à cette grande famille que constituent les Etablissements Mathon et Dubrulle.

— Il n'y a pas de plus grande satisfaction pour moi, dit-il, que de savoir que je possède l'estime et la sympathie de mes collaborateurs. D'ailleurs, pour assurer le succès de nos affaires, qui nous procurent, à tous, nos moyens d'existence ainsi que la sécurité du lendemain, nous devons être solidaires.

« Si le patron doit tenir le gouvernail d'une main solide et ferme, chacun doit aussi apporter son effort à l'œuvre commune et c'est l'effort de vous tous, ici présents, qui fait la prospérité de la Maison Mathon et Dubrulle.

« Nous assistons actuellement à la faillite des théories de paresse et de facilité. La preuve est faite, et il faut reconnaître que ce n'est que par le travail et l'économie que la civilisation peut progresser et que les hommes peuvent améliorer leur sort. Pour obtenir ce résultat nous voulons la collaboration avec nos ouvriers; nos actes le prouvent; mais cette collaboration ne peut exister que si elle est loyale. Il ne faut pas chercher à se tromper les uns les autres.

« On présente souvent les patrons comme des ennemis de la classe ouvrière, parce qu'ils s'opposent à l'augmentation continuelle des salaires. Mais vous savez bien qu'une hausse de salaire entraîne automatiquement une hausse égale du coût de la vie et que, finalement, l'ouvrier n'en tire aucun avantage. Au contraire la hausse des prix qui en résulte diminue le pouvoir d'achat du public.

« La vérité, c'est qu'on n'a jamais pu faire du beurre avec de l'eau, ni gagner plus d'argent en travaillant moins... »

M. Rasson décora ensuite quarante et un de ses ouvriers ou ouvrières, dont trente et un comptent plus de quarante ans de présence et il leur remit un cadeau.

Puis, un des décorés, M. Paul Bouquenlaux, remercia au nom des titulaires des médailles du travail, et M. André Dubrulle termina la série des discours en exaltant la confiance et l'attachement qui doivent unir patrons et ouvriers.

***

Après le banquet, la fête continua, l'assistance étant sensiblement accrue par de nouveaux arrivants. Il y eut d'abord un concert fort apprécié, avec le concours d'excellents éléments, puis un « crochet » amusant à souhait, et enfin, une sauterie très animée.

Une réunion de la Fédération des sociétés agricoles du Nord à Paris

La Fédération des sociétés agricoles du Nord s'est réunie à Paris, au Sénat, le jeudi 15 décembre, sous la présidence de M. Degrendel, président.

Celui-ci exposa la gravité du problème du blé, qui tient aux excédents de la dernière récolte.

M. Malpeaux déclara que le contingentement des surfaces emblavées est inopérant et commenta le décret-loi sur le contingentement des ventes.

M. Bachelet montra le désarroi qui paraît exister à l'Office.

M. Harent dit que la commission de l'agriculture du Sénat n'a pas pris position devant la question du blé.

M. Bachelet suggéra qu'on se serve de ce blé au lieu de maïs pour faire du glucose, et M. Declémy insista sur la nécessité de laisser subsister l'Office du blé cette année.

M. Degrendel demanda que l'assemblée prenne position sur les points suivants: 1° la nécessité de conserver l'Office jusqu'à la fin de la campagne; 2° la nécessité de prendre toutes mesures lui permettant de tenir ses engagements jusque là.

M. des Rotours déclara que le contingentement serait difficile tant que des fraudes se produiraient par l'échange de blé contre pain.

Finalement, le président fit adopter une résolution par laquelle la Fédération demande à l'Office de prendre d'urgence toutes les mesures pour résorber les excédents, et au gouvernement, de faciliter le financement des excédents par une avance de la Banque de France, gagée sur le blé.

La deuxième question à l'ordre du jour avait trait à l'organisation de la production complémentaire de la métropole et des colonies et M. Malpeaux présenta à ce sujet un rapport dans lequel il montra les intentions manifestées depuis quelques temps pour harmoniser la production de la France et des colonies.

M. Taillandier abonda dans ce sens et M. Degrendel demanda que l'on organise professionnellement la production complémentaire de la métropole et des colonies.

Sur la proposition de M. Degrendel, l'assemblée procéda ensuite à la nomination du président de la Fédération pour l'année 1939 et ce fut M. Goret, sénateur, président de la Société des agriculteurs de l'Oise, qui fut désigné.

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 18 décembre :

Aujourd'hui : saint Gatien; demain, saint Thimoléon.

Soleil: Lever, 7 h. 41; coucher, 15 h. 53.

Lune: Nouvelle lune le 21.

Bulletin météorologique pour la journée du 18 décembre (région Nord): Généralement peu nuageux, quelques brumes le matin; vent d'Est à Sud-Est faible à modéré; le maximum de température sera en baisse de 2 à 4 degrés sur celui de la veille.

Médecin de permanence (à n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): le docteur Peinnincz, 32, rue des Sept-Ponts (Tél.: 365.85).

Dentiste de garde: M. Fernand Gras, 248, rue de l'Alma.

Pharmaciens de garde du samedi soir 17 au lundi 19, à 13 h.: MM. Biat, 137 ter, Grande-rue; Chavatte, 88, rue de France.

Sapeurs-pompiers: numéro d'appel pour les incendies: 222.23.

Caisse d'épargne: caisse fermée.

Bibliothèque pour tous, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir: de 10 h. 30 à 12 h.

Œuvre de Saint-François-Régis, rue Richard-Lenoir: de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles: de 10 à 13 h.

Musée Weerts (Hôtel de Ville): de 10 h. à 13 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elisabeth: fermée.

Remise de diplômes aux médaillés du travail: à 9 h. 45, à l'Hôtel de ville.

Société de secours mutuels « l'Employé »: à 10 h., assemblée générale, 8, rue du Grand-Chemin.

Anciens militaires belges: à 10 h., assemblée générale, café de la Rotonde.

Syndicat libre de la métallurgie: à 10 h., assemblée générale, 39, rue Henri-Carette.

Sauveteurs du Nord: à 10 h., assemblée trimestrielle, 28, rue Pauvrée.

Mutuelle des anciens orphelins des hospices: à 10 h. 30, assemblée générale à l'hospice Barbieux.

Amicale des employés de l'industrie textile: à 10 h. 30, assemblée générale, 126, rue de la Gare.

Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français: à 10 h. 45, assemblée trimestrielle, Cercle de l'Industrie.

Union fraternelle belge du Centre: à 11 h., assemblée générale, 126, rue de la Gare.

Remise de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à Mlle Zeller: à 11 h. 15, à l'Hôtel de ville.

Anciens de l'Armée de mer: à 13 h. 30, banquet, 28, rue Pauvrée.

Union syndicale des pensionnés civils et militaires: à 15 h., assemblée trimestrielle 6, rue du Maréchal-Foch.

Union paroissiale de Saint-Martin: à 15 h. assemblée annuelle, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

Hippodrome-théâtre: à 15 h., « Valses de Vienne ».

LES AUDITIONS DE SAINTE-CECILE.

11 h.: Notre-Dame de Lourdes: Harmonie des Anciens soldats français et alliés.

11 h. 30: Notre-Dame: Orphéon des Anciens combattants et soldats.

11 h. 30: Saint-Antoine: Cercle Rameau.

12 h.: Sainte-Elisabeth: Association symphonique Peers.

12 h.: Saint-Martin: Grande Fanfare.

La crise du logement

Qui aurait pu croire que la situation du logement serait plus critique en 1938 que dans les années qui ont suivi immédiatement la grande guerre ? La population de Roubaix a diminué de plus de 10.000 habitants. Un sérieux effort a été réalisé depuis 20 ans, par les sociétés d'habitations à bon marché, par certains grands établissements industriels, par l'Office municipal, mais tout cela n'a pas suffi à couvrir, en 20 ans, le minimum nécessaire de maisons neuves.

Il faut, d'ailleurs, rappeler que si la population a diminué, le nombre de ménages a augmenté. Il y a là, malheureusement, une preuve de la dénatalité.

Depuis 1933, les réalisations en faveur de la destructions des taudis et du logement ouvrier, ont été presque nulles. L'Etat s'est contenté de promesses, les partis politiques n'ont inscrit la lutte contre le taudis que dans leur programme électoral, et nous pensons que c'est encore de la profession que viendra, ou peut venir, le remède à la situation actuelle qui est angoissante. Les jeunes ménages ne peuvent trouver à se loger; les familles à qui les médecins conseillent un séjour au grand air, sont dans l'impossibilité de trouver des logements sains et aérés.

Une lueur d'espoir est venue des décrets-lois du 2 mai 1938.

En effet, l'article 33 de ce décret fait entrer dans les immobilisations à caractère social, exemptées d'impôts, les sommes destinées à la construction de maisons ouvrières. Pour la détermination des bénéfices imposables à la cédule des bénéfices industriels et commerciaux au titre des années 1939 et 1940, c'est-à-dire pour les bénéfices réalisés en 1938 et 1939, ce décret autorise les entreprises à appliquer un amortissement exceptionnel aux investissements qu'elles auraient effectués, notamment sous forme de participations à la fondation ou au développement de sociétés d'habitations à bon marché et cet amortissement exceptionnel pourra atteindre 20 % des bénéfices de l'exercice.

Il est grand temps d'y songer, puisqu'il faut, en général, qu'avant le 31 décembre 1938, les sommes destinées, depuis le décret, à ces immobilisations, soient comptabilisées, et il ne sera pas possible de déduire sur les bénéfices de l'année 1939 les 20 % autorisés sur l'année 1938.

Souhaitons qu'un nouvel effort puisse trouver là son point de départ, car il est absolument nécessaire que l'on continue à lutter contre cette crise affreuse du logement.

RÉVEILLONNEZ DANS UN VRAI RESTAURANT !!! - Menu de gourmets, jazz réputé, chef renommé. — TAVERNE DES SPORTS, rue d'Oran (face l'école). 42198d

La rééducation professionnelle des invalides

On nous communique :

Nous avons signalé aux mutilés de guerre et anciens combattants, aux accidentés du travail, aux blessés et aux infirmes de naissance, qui ne peuvent plus exercer leur profession habituelle, les multiples avantages qu'ils peuvent retirer de la rééducation professionnelle.

Apprendre un nouveau métier et se créer une situation indépendante et libre, telle est la possibilité que leur offre l'Office national des mutilés en les accueillant dans ses écoles.

Pour les victimes de la guerre et du travail, l'admission est gratuite et comporte logement, nourriture, blanchissage, allocations journalières à ceux qui ont des charges de famille, prêts d'honneur pour l'installation à la sortie de l'école. Il n'est pas touché à la pension. Ajoutons, pour répondre à de nombreuses demandes, que les enfants infirmes doivent avoir quatorze ans révolus.

Le directeur de l'école de rééducation, 35, rue du Général-Sarrail, à Roubaix, sera toujours heureux de répondre aux demandes de renseignements ou de recevoir la visite des intéressés.

CHASSE A L'HOMME

Surpris, la nuit dernière, alors qu'il dévalisait un magasin de bijouterie, un cambrioleur tenta de s'enfuir par les toits. Il comptait sans le courage d'un employé des pompes funèbres, M. Patenaud, qui lui donna la chasse avec son boîtier électrique Wonder et réussit à le faire appréhender. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

Une exposition d'oiseaux au profit des vieillards des hospices

A l'occasion des fêtes de la Noël, l'Oisellerie du Coq-Français, 131, rue Jules-Guesde, siège du groupement « Les Amis Réunis », organise une exposition mondiale d'oiseaux exotiques et du pays. Il s'agit là d'une belle œuvre d'entr'aide et de protection de la vieillesse, car le produit de cette exposition sera versé intégralement à la Caisse de l'Administration Hospitalière de Roubaix.

La Municipalité a voulu encourager et féliciter les organisateurs en offrant une médaille d'argent, qui sera décernée à l'un des exposants les plus méritants.

L'inauguration officielle, par M. Fleuris Vanherpe, adjoint au maire, représentant la municipalité, aura lieu le samedi 24, à 9 h. Le public sera admis aussitôt après. Pour visiter les magnifiques installations et les immenses volières, il suffira d'être possesseur de deux billets à 0 fr. 50. Ces tickets donneront droit de participation à la tombola de clôture.

LES SABOTS DE NOEL

seront agréablement garnis avec un dixième du Crédit du Nord, qui ne coûte que 11 francs et peut être remboursé deux jours plus tard à 500.000 francs (tirage du 27 décembre). N'oubliez pas que les dixièmes Crédit du Nord sont les dixièmes qui gagnent. Exigez-les partout.

Ce dimanche, à la mairie, aura lieu une remise de diplômes aux médaillés du travail

La promotion du 1er janvier 1938 comportait plus de 250 diplômes. Or, par suite d'un retard survenu au ministère, 94 seulement purent être remis le 14 juillet dernier.

L'administration municipale a décidé à cette époque que le reliquat ferait l'objet d'une remise ultérieure.

Cette remise supplémentaire aura donc lieu ce dimanche 18, salle Pierre-de-Roubaix de l'Hôtel de Ville. Elle commencera à 9 h. 45 précises et comportera la distribution de deux diplômes de rappel de médailles de vermeil (30 ans de

CARNET

Naissances

— M. et Mme Pierre Guérin-Lemaitre sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, qui a reçu au baptême le nom de Jean. - Le 10 déc. 1938. - 180, rue de Lille, St-André. - Mercredi 21, jeudi 22. 8443d

— M. et Mme Eugène Rasson-Desurmont sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille, Mariette.

Wasquehal, le 17 décembre. 12142d

— M. et Mme Georges Liagre sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Christiane.

52, rue de l'Alma, Roubaix. 12250d

Nécrologie

— On nous prie d'annoncer